

<https://ricochets.cc/On-ne-dissout-pas-un-soulevement-Nouveaux-rassemblements-le-28-juin.html>



On ne dissout pas un soulèvement - Nouveaux rassemblements le 28 juin

- Les Articles -



Date de mise en ligne : lundi 26 juin 2023

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

C'est la nature, les animaux et les plantes, qui sont dissouts/détruits par la civilisation industrielle, ses Etats, gouvernements et lobbies.

C'est donc le gouvernement, le système industriel, les Etats et les lobbies capitalistes qu'on doit dissoudre.

Retour sur le 21 juin et les suites de la dissolution des « Soulèvements de la terre ».



On ne dissout pas un soulèvement - Nouveaux rassemblements le 28 juin

Préfecture de la Drôme, Valence 19h le 21 juin 2023.

Partout en France il est impossible de dissoudre la nature et le soulèvement de la terre.

On ne dissout pas un mouvement

On ne dissout pas ce qui se répand

On ne dissout pas ce qui repousse partout

On ne dissout pas la colère

(post NPA)

(photos à la préfecture de la Drôme, 21 juin)



On ne dissout pas un soulèvement - Nouveaux rassemblements le 28 juin



On ne dissout pas un soulèvement - Nouveaux rassemblements le 28 juin

Crest, Die, Aouste sur Sye...

A Crest le 21 juin environ 80 personnes ont cassé en rythme Macron, Darmanin et la FNSEA :

"Nous sommes tous les soulèvements de la terre"

"Macron, démission", "Dissolution de Macron et du gouvernement"

"fini la consommation, vive la révolution".

Avec aussi quelques pancartes :

"Nous sommes le soulèvement des rivières sauvages"

"L'agro-industrie et le BTP m'ont radicalisé.e - Soulèvements !"

"C'est le gouvernement et la FNSEA qu'on doit dissoudre, et vite !"

"Même ma grand-mère se soulève ! et toi ? - On se lève, on s'organise et on agit ! ... avant que la casserole boue ?"

"Nous sommes le soulèvement des hérissons et des mésanges bleues"

Du monde aussi à Die et à Aouste-sur-Sye.

De nombreux rassemblements auront lieu également le mercredi 28 juin.

Et en Drôme ?

Tous les écologistes et autres personnes se préoccupant de l'avenir du vivant et du nôtre vont-ils sortir dans les rues ? Puis s'organiser et agir ?

► [En Drôme, voir pour Valence, Crest et Die](#)

Dissolution des Soulèvements de la Terre : des milliers de personnes prêtes à poursuivre les actions

► [Dissolution des Soulèvements de la Terre : des milliers de personnes prêtes à poursuivre les actions](#) - La dissolution des Soulèvements de la Terre les empêche de communiquer depuis leurs propres réseaux. La rédaction de basta ! fait le point sur la surprenante répression dont le mouvement écologiste fait l'objet, et sur la solidarité qui émerge.

(...)

De nouvelles convocations ont lieu ce mercredi 28 juin. Cinq représentants associatifs et syndicaux (CGT, Solidaires, Confédération Paysanne, Bassines Non Merci [1]) et trois militants des Soulèvements de la terre mis en cause dans la procédure de dissolution sont ainsi convoqués simultanément dans six gendarmeries pour « organisation d'une manifestation interdite à Sainte-Soline » en octobre 2022 et mars 2023. « Alors que ces manifestations étaient appelées par plus de 200 organisations syndicales, politiques, paysannes et environnementales, ce ciblage est parfaitement injuste et constitue une opération de répression et d'intimidation », estiment les Soulèvements de la terre.

« La justice est vraisemblablement bien plus pressée de trouver coûte que coûte des manifestant-es à condamner pour l'exemple, que de poursuivre les gendarmes et la préfecture ayant pris le risque de tuer des manifestant-es à Sainte-Soline notamment », dénoncent-ils dans leur communiqué.

(...)

► [Soulèvements de la Terre : nouvelle vague de convocations devant la justice](#) - Après la dissolution des

Soulèvements de la Terre, au moins huit personnes ont été convoquées par la justice. Des rassemblements de soutien sont prévus partout en France le 28 juin.

(...)

Après la vague d'arrestations du 20 juin et la dissolution des Soulèvements de la Terre le 21 juin, au moins huit personnes sont convoquées par la justice pour avoir organisé à Sainte-Soline (Deux-Sèvres) une manifestation interdite (certains pour une action d'octobre 2022, d'autres pour celle de mars dernier) ou appelé à y participer.

Parmi elles, trois porte-parole des Soulèvements de la Terre, ainsi que le secrétaire général de la CGT des Deux-Sèvres, le secrétaire général de Solidaires 79, le porte-parole de la Confédération paysanne 79, l'ancien porte-parole de la Confédération paysanne, Nicolas Girod, et le porte-parole du collectif Bassines non merci, Julien Le Guet. Elles sont attendues simultanément dans différentes gendarmeries le mercredi 28 juin. Certaines sont déjà averties qu'elles seront mises en garde à vue, quand d'autres doivent être entendues en simple audition libre.

(...)

« La répression ne nous étouffera pas, insistent les nombreuses organisations, qui appellent aux manifestations du 28 juin. Moins il y a de dialogue et plus les ravages de l'agriculture industrielle sont manifestes : dégradation de l'eau, des conditions de vie et des milieux », et plus le nombre et la détermination de personnes engagées dans le mouvement contre les mégabassines s'accroissent. »

► Dissolution des Soulèvements de la Terre - Que se passe-t-il maintenant ?

Après de longs mois d'hésitations et de tergiversations, le gouvernement s'est enfin décidé à mettre ses menaces à exécution. Lors du conseil des ministres du mercredi 21 juin, le président de la République, le Premier ministre et le ministre de l'Intérieur ont finalement signé le décret de dissolution du « groupement de fait » les Soulèvements de la Terre. La veille, à l'aube, 17 personnes étaient interpellées et voyaient leur domicile perquisitionné dans le cadre de deux enquêtes distinctes : l'une portant sur le désarmement de l'usine Lafarge de Bouc-Bel-Air le 20 décembre dernier, l'autre sur les manifestations de Sainte-Soline.

(...)

Pratiquement, ce que cela signifie, c'est que la police a toute latitude pour surveiller qui elle le souhaite parmi les 120 000 signataires (ou non signataires, si elle décrète que les personnes en questions sont soupçonnés de faire partie des SDT) et d'engager des poursuites contre ces personnes. Cela n'implique pas une condamnation automatique car il restera encore à la justice de déterminer si ces soupçons sont avérés mais l'infraction pénale sera considérée comme constituée a priori. Ce qu'il est donc important de comprendre, c'est que la dissolution n'est pas seulement symbolique, c'est une mesure de répression particulièrement efficace qui retourne le droit d'association en soupçon permanent d'infraction pénale. Elle a pour objet un cible et des prérogatives très larges afin d'être en mesure de frapper de façon chirurgicale. Donc non, Marion Cotillard ne sera pas empêchée de se rendre sur son prochain tournage par contre quiconque est considéré comme « membre » des Soulèvements de la Terre peut-être harcelé judiciairement et potentiellement incarcéré. À cela s'ajoute des possibilités quasi inépuisables de coups de pression et intimidations en tous genres, notamment parmi les collectifs publics et en lutte contre telle ou telle aberration écocide : « nous considérons que vous reconstituez les Soulèvements de la Terre, si vous ne voulez pas d'ennuis, merci d'annuler votre prochain rassemblement. ».

Si cette dissolution est une mesure répressive particulièrement redoutable et potentiellement efficace, elle est pourtant vouée à l'échec. Le nom disparaîtra peut-être, certaines personnes considérées par le ministère de l'Intérieur comme ses représentants ou ses chefs seront certainement empêchés quelques temps, l'évidence et la détermination qui ont donné forme au mouvement en sortiront par contre confortés et renforcés.

(...)

L'enveloppe SDT peut bien disparaître, cela n'aura à peu près aucun impact sur ce qui est désormais acquis, c'est-à-dire du niveau de lucidité et de détermination atteint. On glose beaucoup sur « l'éco-anxiété », cette nouvelle maladie du siècle qui toucherait plus de la moitié des jeunes français. Par-delà cette psychologisation idiote, il n'existe que deux issues, l'impuissance et la dépression d'un côté, la construction d'une force joyeuse et collective de l'autre. Quoi qu'il arrive, les opérations de désarmement se multiplieront.

(...)



On ne dissout pas un soulèvement - Nouveaux rassemblements le 28 juin

66e JOUR D'APAISEMENT

BEAUCOUP DE MONDE A NANTES CONTRE LA DISSOLUTION DES SOULÈVEMENTS DE LA TERRE

On ne dissout pas un soulèvement

<https://www.facebook.com/thierry.giner.31/videos/1071182083853014>

Sur Reporterre

- [Après la dissolution, Les Soulèvements de la Terre ripostent](#) - Suite à la dissolution des Soulèvements de la Terre, des porte-parole et soutiens ont annoncé la contre-offensive. Un recours sera déposé devant le Conseil d'État. Sur le terrain, les comités locaux poursuivront leurs actions.
- [Macron déteste la jeunesse](#) - Dissoudre Les Soulèvements de la Terre, c'est museler la jeunesse. Alors que son avenir est saccagé par le gouvernement, elle doit continuer à se soulever, défend Hervé Kempf dans cet éditorial. (...) Après avoir éborgné les Gilets jaunes, après avoir imposé une réforme des retraites à un peuple qui n'en veut pas, M. Macron poursuit son projet de nous soumettre toutes et tous en tentant la dissolution d'un collectif qui, depuis un an, incarne la révolte écologiste et l'espoir du monde d'après, celui dont, candidement, nous avons rêvé quand le Covid frappait. Une image qui restera de la présidence de M. Macron, c'est celle de ces collégiens mis à genoux par des policiers, à Mantes-la-Jolie (Yvelines) : mater la jeunesse, voilà son projet. (...) Dans un discours du 11 mai 2023, M. Macron a vanté l'industrie verte, employant 56 fois le mot « accélération » ou le verbe « accélérer ». Tel est l'avenir qui nous est proposé : produire toujours plus, en artificialisant toujours plus, dans un univers toujours plus numérique. (...) « La force des jeunes, dit la journaliste Salomé Saqué, c'est qu'ils n'ont pas vécu assez longtemps pour s'y habituer et pour considérer que cela ne peut pas changer. » Celles et ceux qui s'engagent dans Les Soulèvements de la Terre, dissolution ou pas, jeunes ou pas, considèrent que le monde peut changer. Et que face à l'horizon cauchemardesque promu par les dirigeants de ce jour, il faut continuer à se soulever. Remplacer l'écoanxiété par la rage. La lutte écologiste ne cessera pas. Et dissolution ou pas, au nom de la liberté d'expression, Reporterre continuera à publier des tribunes des Soulèvements de la Terre.
- [Les arguments douteux de l'État pour dissoudre Les Soulèvements de la Terre](#) - Le décret de dissolution des Soulèvements de la Terre décrit un groupe « violent », adepte du « sabotage ». Des présomptions que le ministère de l'Intérieur doit encore prouver devant le Conseil d'État. (...) De nombreux spécialistes du droit ont critiqué d'autres éléments issus du décret qui semblent plus d'ordre politique que juridique. Les autorités

reprochent ainsi aux Soulèvements de porter des tenues interdisant leur identification par les forces de police, ce qui serait « en contradiction avec les habitudes des militants écologistes de manifester à visage découvert ». Ils dénoncent le fait que les activistes des Soulèvements ne se laisseraient pas surveiller « en mettant en "mode avion" leur téléphone mobile en arrivant sur les lieux de la manifestation ». Ils se scandalisent que les personnes interpellées ne veuillent pas communiquer les codes de déverrouillage de leur appareil ou que les manifestants usent du port de masques FFP3, de lunettes de protection pour se protéger des gaz.

Pour le SAF, le Syndicat des avocats de France, cela en dit long sur la conception du ministre de l'Intérieur des droits de la défense : « Ce décret de dissolution est un non-sens juridique qui porte des atteintes graves aux principes mêmes de la défense, avec des motifs absurdes. » (...)

- [Après Sainte-Soline, Loïc, poète maraîcher, risque 7 ans de prison](#) - Incarcéré depuis le 20 juin pour sa participation à la manifestation contre les mégabassines à Sainte-Soline, le maraîcher Loïc Schneider risque 7 ans de prison. Portrait d'un militant total, qui garde son « âme d'enfant ». (...) Une décision « purement politique », dénonce Maître Hanna Rajbenbach, avocate au barreau de Paris. « Mon client présentait toutes les garanties pour être laissé en liberté », assure-t-elle. « En instrumentalisant l'antiterrorisme, Gérald Darmanin cherche à le faire passer pour quelqu'un de dangereux et à justifier la dissolution des Soulèvements de la Terre », dit Me Christophe Sgro (...)
- [Le photjournaliste Yoan Jäger libéré après trois jours de garde à vue](#) - La garde à vue du photjournaliste a suscité de nombreuses protestations dans la profession, qui dénonce l'atteinte au secret des sources et une pression sur la liberté d'informer.
- [Annie Ernaux : « Les Soulèvements de la Terre sont un mouvement pour la vie »](#) - Dans cet entretien, Annie Ernaux, prix Nobel de littérature, affirme soutenir Les Soulèvements de la Terre. Les traiter de terroristes est une « aberration » dit celle qui « espère un mouvement de masse » contre ce gouvernement.

Alain Damasio : "On a épuisé toutes les façons douces de faire les choses"

- ▶ [Alain Damasio, auteur de science-fiction, co-auteur de Â« On ne dissout pas un soulèvement. 40 voix pour les Soulèvements de la terre Â» \(Seuil\), est l'invité de 7h50.](#)

(...)

"Mais on rentre dans un cercle vicieux qui est amorcé par la police. On le voit sur le mouvement contre la réforme des retraites : vous ne pouvez plus faire un manif à Paris sans être nassé, sans être traqué, sans être gazé, pour créer cet effet de colère. Il faut qu'on mesure cette responsabilité de Darmanin et du gouvernement dans cette activation des colères."

Pour l'écrivain, "on a épuisé tous les recours démocratiques, toutes les façons douces de faire les choses" : "Vous faites des livres, des articles, des tribunes, des manifestations, des tracts, des actions tranquilles : aucune de ces actions ne sont écoutées. Il y a un refus de dialogue absolu, il n'y a aucune inflexion. Donc il faut passer à une étape supérieure à mon sens, des actions qui concrètement démantèlent et empêchent un certain nombre d'entreprises de faire des erreurs." (...)

Note : sauf que les entreprises ne font pas des erreurs, elles poursuivent sciemment et volontairement le même modèle social. Et d'ailleurs elles n'ont pas le choix, le techno-capitalisme, la civilisation industrielle, ne peuvent pas fonctionner autrement que par la croissance et l'extractivisme accrus. Les dévastations sociales, climatiques et écologiques ne sont aucunement des erreurs, des ratages qui pourraient être corrigés par d'autres technologies ou des chefferies plus avisées, mais elles sont liées au fonctionnement normal et inéluctable du système en place. Dialoguer avec un tel système ne mène(ra)it à rien, autant parler à un mur.

"Gouvernement fébrile, décret bancal.

Le décret de dissolution des Soulèvements de la terre a été publié au Journal Officiel.

En lisant un peu le détail, on peut repérer des éléments extrêmement dangereux pour les libertés publiques, qui viennent confirmer la toxicité de ce gouvernement et de G.Darmanin.

Déjà, il faut comprendre le rôle de ce décret : Beauvau apporte des éléments "à charge" contre les SdT pour prouver :

1. qu'il s'agit d'un groupement de fait.
2. qu'ils provoquent à des manifestations armées ou à des agissements violents à l'encontre des personnes ou des biens.

Parmi ces éléments à charge, motivant la dissolution, on découvre... la lecture de l'ouvrage d'Andreas Malm, « Comment saboter un pipeline » ! Les militants qui ont fini en GAV il y a deux semaines, ainsi qu'un éditeur des Editions La Fabrique, arrêté à Londres se sont vus poser la question :

"Lisez-vous Andreas Malm ?".

S'approche-t-on donc tranquillement d'un délit de lecture ?

Ce livre n'a fait l'objet d'aucune poursuite, l'auteur a une renommée internationale, et pour qui l'a ouvert, il n'est pas un manuel de sabotage, ni ne prône la confrontation avec les FDO.

Ce dernier point renvoie certainement à un autre livre de La Fabrique, "L'insurrection qui vient", pas explicitement cité. Cette manoeuvre avait déjà été tentée au moment de l'affaire Tarnac.

Deuxième point, le renversement du rapport de force entre FdO et militants, déjà bien expérimenté depuis les Gilets Jaunes. Il s'agit de dire : si vous vous protégez de la répression, c'est que vous êtes suspect.

La logique est tout particulièrement perverse : on intensifie la répression au point de plus pouvoir manifester normalement, puis on reproche aux militants d'éteindre leur portable, de mettre un masque à gaz, des lunettes de piscine, etc...

Se protéger est devenu suspect.

Et même, protéger ses correspondances, sa vie privée, est devenu suspect. Ce qui est tout de même le propre d'un Etat totalitaire, rappelons-le. A ce sujet, des associations commencent sérieusement à s'en alarmer, comme la Quadrature du net.

Par ailleurs, quid du droit de la défense ? Le fait de refuser de répondre ou donner accès à ses appareils sans son avocat, par exemple, c'est un droit garanti par la CONSTITUTION, sauf si ça ne s'applique pas aux écolos et aux militants ?

cf Raphaël KEMPF : « Le droit au silence et la présomption d'innocence méprisés par le gouvernement.

Parmi les arguments de la dissolution des soulèvements de la terre, le décret mentionne le fait de ne pas répondre aux questions des enquêteurs et de soutenir des personnes interpellées. »

Petit rappel utile :

toute personne placée en garde à vue dispose "du droit, lors des auditions, après avoir décliné son identité, de faire des déclarations, de répondre aux questions qui lui sont posées ou de se taire." (Article 63-1 du code de procédure pénale)

Dernier glissement : est versé à charge le fait que les SdT aient publié une carte des différents acteurs liés à la construction des megabassines. On sent ici qu'implicitement il s'agirait d'une sorte de délation visant à s'en prendre à des agriculteurs.

Ces informations sont, me semble-t-il, publiques, et leur divulgation relève d'un travail d'enquête qu'aurait très bien pu produire un journaliste. Va-t-on vers un délit d'enquête ?

Plus généralement, j'attire l'attention sur l'usage du mot "violence", employé 26 fois, et notamment de la violence contre les biens qui devient égale à celle contre les personnes (et égale aux altercations avec les FdO). Ce brouillage est éminemment politique et réfléchi.

Pour ce qui est de la suite, difficile de faire des pronostics. Cependant, à mon humble avis, il n'y aura aucune

difficulté à établir que les SdT sont bien un "groupement de fait". Ce qui sera plus incertain, c'est le reste.

Le juge sera amené à se prononcer sur le fait que les SdT ont bien "provoqué à des manifestations armées ou à des agissements violents à l'encontre des personnes ou des biens". C'est-à-dire ?

Que ce soit "commis par un ou plusieurs de leurs

membres agissant en cette qualité ou directement liés aux activités de l'association ou du groupement, dès lors que leurs dirigeants[...] se sont abstenus de prendre les mesures nécessaires pour les faire cesser [...] » », encore faut-il le prouver, et nous n'avons pas accès aux "preuves" versées au dossier par le ministère.

Probablement que les perquisitions et arrestations avaient pour objet de collecter des éléments pouvant établir cette "connaissance" ou des agissements des membres des SdT.

Le juge du référé-liberté du Conseil d'Etat a déjà eu deux cas similaires. La dissolution du Bloc Lorrain a été confirmée, mais celle du GALE (Groupe antifasciste de Lyon) a été suspendue

Pour le Bloc Lorrain, le fait que la violence été prônée comme "unique voie du militantisme" a été retenue. Ce sera plus compliqué à prouver pour les

SdT qui ont toujours fait état et promotion d'une diversité de tactiques.

Philippe Vion-Dury (@PhilGood_Inc)

DIVERS

- [Andreas Malm, auteur de « Comment saboter un pipeline » : « Pour donner l'impression que Les Soulèvements de la Terre est en réalité un groupement de dangereux terroristes, l'Etat français a dû inventer un gourou »](#)

Tribune : Mis en cause par le ministre de l'intérieur Gérald Darmanin dans le décret de dissolution des Soulèvements de la Terre, l'auteur suédois Andreas Malm fait part, dans une tribune au « Monde », de sa stupeur face aux accusations de « terrorisme intellectuel » dont il est l'objet.

Dissolution des Soulèvements de la terre : en route vers la dictature

► [Dissolution des Soulèvements de la terre : en route vers la dictature](#)

Mercredi 21 juin 2023, le ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin a annoncé la dissolution du collectif écologiste Les Soulèvements de la Terre.

En mars dernier nous avions, à Frustration, décidé d'arrêter avec les euphémismes et d'appeler un chat un chat quant à la nature du régime dans lequel nous vivons dans un article intitulé "Pourquoi la France est bien une dictature", là où d'autres, comme Philipp Corcuff dans Médiapart préférait nous opposer des termes comme "régime représentatif professionnalisé à idéaux démocratique"... Pourtant la dissolution des organisations, des associations et des collectifs d'opposants est absolument typique des régimes autoritaires, c'est par exemple ce qui se passe régulièrement en Russie, ce qui n'est pas sans susciter la désapprobation internationale et médiatique.

Retour donc sur ce que sont les Soulèvements de la terre, les différents épisodes répressifs, les précédentes dissolutions, et comment résister.

(...)



On ne dissout pas un soulèvement - Nouveaux rassemblements le 28 juin

œ FAUT-IL DISSOUDRE LA FNSEA ?

Vous connaissez la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles ? La FNSEA, c'est le grand lobby des agriculteurs de droite. Un « syndicat » de gros exploitants agricoles, qui milite notamment en faveur de l'agro-industrie, qui revendique l'usage intensif de pesticides et d'une agriculture toujours plus productiviste et destructrice. Ce lobby est un ennemi juré des petits paysans et des mouvements écologistes. Le journal Reporterre vient d'ailleurs de révéler que c'est la FNSEA qui a obtenu la dissolution des Soulèvements de la Terre, en faisant pression directement sur le gouvernement.

Officiellement, les Soulèvements de la Terre seraient dissouts parce qu'ils auraient relayé des « dégradations » sur les réseaux sociaux, et ne se serait pas désolidarisé des actions « violentes ». Par exemple, l'arrachage de quelques plants de muguet bourrés de pesticides près de Nantes récemment. Mais alors, si ces actions justifient une dissolution, que dire de celles menées depuis des décennies par la FNSEA ? Petit état des lieux de leurs exploits :

ï 23 août 1990 : à Thouars, dans les Deux-Sèvres, plus de 200 moutons sont brûlés vifs dans un camion anglais, lors d'une manifestation de la FNSEA. Ailleurs, des affrontements violents ont lieu entre les agriculteurs et les forces de l'ordre, surtout dans les départements de l'Ouest. Aucun scandale, aucune condamnation.

ï 20 septembre 2013 : dans la Nièvre, une manifestation de la FNSEA est organisée à Saint-Brisson. Les agriculteurs dévastent le parc naturel régional. Une cinquantaine de tracteurs et des remorques remplies de déchets saccagent la maison du Parc et ses abords, jardin et étang compris. Les agriculteurs donnent des coups de bâton aux agents présents. Quelques lignes dans la presse locale.

ï Septembre 2014 : des membres de la FNSEA incendient le centre des impôts de Morlaix, sans que la police n'intervienne. Le responsable du syndicat dans le Finistère tire alors « son coup de chapeau » aux auteurs de l'incendie dans la presse.

ï Octobre 2014 : à Nevers, une manifestation de la FNSEA dévaste le centre-ville, en particulier la préfecture, qui reçoit des tonnes de pneus et de lisier. Des affrontements violents ont lieu avec la police.

ï Novembre 2014 : à Valence, le centre-ville est dévasté par la FNSEA qui déverse des tonnes de lisier partout et détruit du mobilier urbain. La mairie évalue les dégâts à 70.000 Euros. À Châlons-en-Champagne, la FNSEA réclame la suspension des contrôles de l'inspection du travail et brûle une voiture des inspecteurs en pleine rue devant leurs locaux. Des fonctionnaires sont menacés : « contrôleurs, vous êtes prévenus ». Au même moment à Nantes, la FNSEA dégrade l'esplanade de la préfecture de Nantes, et torture des ragondins pendant des heures, avant d'en tuer plusieurs sous l'oeil des forces de l'ordre et des journalistes.

ï Juillet 2015 : une mobilisation d'éleveurs de la FNSEA conduit à d'importantes violences à Rennes et Quimper. Des supermarchés sont saccagés, des voitures de police renversées. Les dégâts sont énormes.

ï Août 2015 : à Grenoble des dizaines d'agriculteurs, dont le président de la FNSEA locale, attaquent la Direction départementale des territoires : incendie, vitres brisées, lisier... Les CRS ne procèdent à aucune arrestation. La presse locale ne parle ni de « grogne » ni de « casseurs » mais de « raz-le-bol ».

ï Décembre 2015 : la FNSEA se mobilise devant le Conseil d'État à Paris. Du lisier est déversé, un feu allumé. Cette fois-ci, il y a des arrestations, mais les personnes arrêtées sont relâchées le jour même. « Cette réponse policière semble démesurée, injustifiée et très sévère en comparaison d'autres actions plus violentes et haineuses vis-à-vis de la République » s'emporte la FNSEA.

ï Février 2016 : à Paris, des membres de la FNSEA saccagent le stand du ministère de l'Agriculture lors du salon du même nom. Le mobilier est détruit, des vitres sont brisées. Le syndicat revendique : « notre action est légitime ».

ï Mars 2021 : opération nocturne dans les quatre sous-préfectures du Puy-de-Dôme. Dégradations, lisier déversé, envahissement des bâtiments. Les casseurs sont ensuite gentiment reçus par les autorités.

ï Février 2022 : à Castres, opération « coup de poing » de la FNSEA dans les supermarchés. Des ballots de paille sont enflammés devant un Leclerc avant que les manifestants ne remplissent des caddies de nourriture et partent sans payer. La direction laisse faire. Lorsque des manifestations sociales ont tenté le même type d'action ces dernières années pour redistribuer les denrées, la violence policière, les arrestations et de lourdes poursuites ont été systématiques.

ï Février 2023 : à Nîmes, la FNSEA bloque l'autoroute, déverse du lisier sur les axes routiers et affronte la police. À Toulouse, les locaux de l'association France Nature Environnement sont pris pour cible, du fumier déversé, des projectiles sont lancés et des salariés menacés et agressés. Les forces de l'ordre laissent terroriser les associatifs.

ï Mars 2023 : à La Rochelle, la maison personnelle d'un militant écologiste est attaquée lors d'une manifestation de la FNSEA. Les murs sont saccagés et recouverts de tags homophobes, une habitante menacée.

Ce ne sont que quelques exemples parmi beaucoup d'autres que vous pouvez chercher dans les colonnes de la presse locale. Pourtant, jamais d'indignation nationale, pas de dissolution, pas de surveillance ni de mise sur écoute, pas de prison, pas d'enquêtes, pas de mutilations par les armes de la police...

Et non seulement la FNSEA n'est jamais dénoncée ni dans les médias ni par la classe politique, malgré l'usage systématique et concerté de la violence comme outil de revendication, mais elle est félicitée et récompensée. La

FNSEA travaille avec le pouvoir en place, pour une agriculture industrielle et polluante.

Alors la prochaine fois que vous entendrez parler de la « violence » et de la « radicalité » des actions écologistes qui visent rien de moins qu'à sauver la vie sur terre, pensez-y. Ce qui est reproché aux Soulèvements, ce n'est en réalité ni la violence, ni la radicalité : c'est l'espoir que leurs actions font vivre chez des millions de personnes qui veulent retrouver leur capacité à prendre leurs vies en main.



On ne dissout pas un soulèvement - Nouveaux rassemblements le 28 juin

DOUBLE DISCOURS PERMANENT

Vous n'êtes pas dans le métaverse mais dans le vrai monde : celui de l'inversion permanente.

Littéralement 24H après avoir dissout Les Soulèvements de la Terre, l'un des plus grand mouvements écologistes de notre époque, Macron organisait un Sommet de l'écologie à Paris. Au programme : une quarantaine de chefs d'Etat, des ONG, des institutions financières « pour relever nos défis communs : la lutte contre les inégalités, le changement climatique, la protection de la biodiversité ». Ce sommet s'est poursuivi par un grand concert devant la tour Eiffel avec des stars de la chanson.

A cette occasion, Macron a tout simplement osé déclarer : « réduire la pauvreté ou protéger la planète, on ne doit pas avoir à choisir. C'est en même temps que nous allons relever ces deux défis. »

Voyons comment ces « défis » sont « relevés ».

ï Réduction de la pauvreté : 10 millions de Français ne mangent pas à leur faim, crise du logement massive accompagnée de lois anti-squat qui pénalisent les locataires, urgences saturées et hôpitaux au bord de l'implosion, 3 millions de personnes en précarité énergétique. Mais aussi : baisse des droits au chômage, fin du RSA à la rentrée, casse des retraites par 49-3, déremboursement de médicaments, aides pharaoniques pour les patrons, suppression de l'ISF ...

ï Protéger la planète : réintroduction de pesticides dangereux, cadeaux au lobby de l'agro-industrie, demande d'une « pause sur les réglementations environnementales » européennes afin de construire plus d'industries, soutien aux chasseurs. Et surtout criminalisation de l'écologie avec une violence inédite. Mutilations de militants, surveillance massive du mouvement écologiste, opérations anti-terroristes et dissolution des Soulèvements de la Terre, entre autres ...

Comme nous l'écrivions à propos de la proposition de panthéonisation du résistant Manouchian juste avant l'invitation à l'Élysée de la néofasciste Meloni, Macron c'est la perversion totale, la destruction du sens même des mots, la confusion générale. Quand plus rien n'a de sens, que tous les repères sont brouillés, que plus personne ne croit en rien, alors la porte vers l'obscurité autoritaire est grande ouverte.

(posts de Contre Attaque)



On ne dissout pas un soulèvement - Nouveaux rassemblements le 28 juin

1 USINE LAFARGE, SAINTE SOLINE : QUI SONT LES MALFAITEURS ?

- Communiqué -

« Mardi 20 juin, 15 nouvelles personnes ont été placées près de 96 heures en garde à vue par la Sous-Direction Anti-Terroriste. Elles l'ont été à différents prétextes, les unes dans le cadre de l'instruction sur le désarmement de l'usine Lafarge de Bouc-Bel-Air, les autres dans celui d'une procédure lancée suite à la manifestation du 25 mars à Sainte-Soline. A l'heure où nous écrivons, deux d'entre elles sont convoquées le 11 juillet devant la juge d'instruction d'Aix-en-provence dans l'affaire »Lafarge". Pour la manifestation de Sainte Soline : une personne a été placée 10 mois en détention, une est en préventive dans l'attente de son procès, trois autres devront comparaître devant le tribunal correctionnel le 27 juillet, et enfin, trois sont convoquées en Loire-Atlantique, accusées d'avoir organisé la manifestation.

La justice est vraisemblablement bien plus pressée de trouver coûte que coûte des manifestant-es à condamner pour l'exemple que de poursuivre les gendarmes et la préfecture ayant pris le risque de tuer des manifestant.es à Sainte-Soline notamment.

Cette semaine la solidarité a compté et comptera. Nous appelons à maintenir un soutien large dans les semaines et mois à venir avec l'ensemble des personnes mises en cause.

Procéder à ces arrestations la veille de la dissolution des Soulèvements de la Terre, c'était tenter de nous empêcher de nous défendre publiquement.

Ces « coïncidences » de calendrier ont un effet politique certain. Elles interrogent, comme les arrestations précédentes, sur une toute autre association de malfaiteurs chaque jour un peu plus manifeste : celle que constitue ce gouvernement avec certaines des industries les plus toxiques du pays.

Le seul procès qu'il y aurait lieu de convoquer dans cette affaire, ce serait celui de Lafarge et de la

complicité du gouvernement français avec ces entreprises qui, à l'heure de l'urgence climatique, compromettent les conditions mêmes de la vie sur terre à la seule fin de maintenir leurs profits.

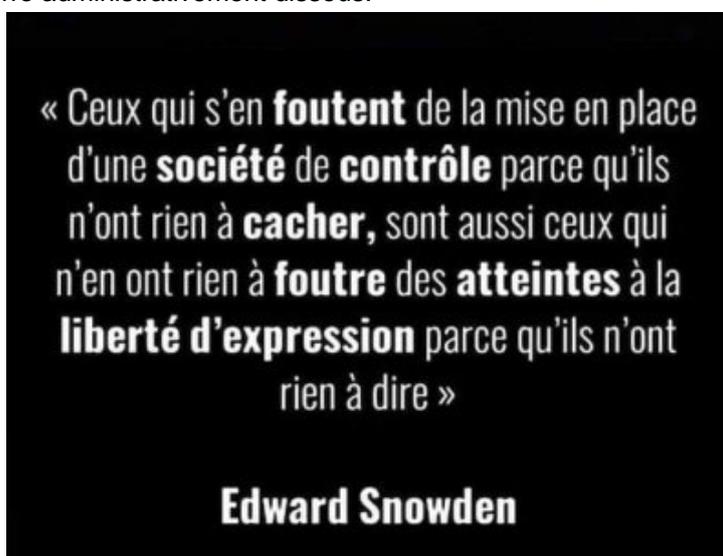
L'arsenal répressif déployé ces dernières semaines et mois montre assez ce à quoi ce gouvernement est prêt pour tenter d'étouffer un mouvement pourtant absolument vital pour la défense des terres et de l'eau.

Mais en ce qui concerne la dynamique issue des Soulèvements de la Terre, il est déjà trop tard. Près de 180 comités locaux se sont constitués et ont pris leur vie propre, des dizaines de milliers de personnes sont prêtes à poursuivre et relancer des actions. Quoi que ce gouvernement, ses juges fassent à notre rencontre, ce mouvement ne peut être dissous que dans les rêves de l'administration.

Le directeur de l'ONU a récemment déclaré que la réponse des gouvernements du monde au dérèglement climatique était pitoyable. L'attitude du gouvernement d'Emmanuel Macron à l'encontre du mouvement écologiste l'est tout autant. Il devra rendre compte un jour de ses responsabilités dans la perpétuation du ravage environnemental face aux jeunes générations dont l'avenir est gravement compromis et qui ne se laissent plus précipiter au fond du gouffre sans résister.

Ce qui repousse partout maintient et fait grandir la résistance !"

Les Soulèvements de la Terre administrativement dissous.



On ne dissout pas un soulèvement - Nouveaux rassemblements le 28 juin

SOLIDARITÉ AVEC LOÏC : QUE VIVONNE DEVIENNE UNE ZAD !

Avec Loïc, nous luttons à Bure contre le nucléaire, ses armes, ses déchets et son monde. Aujourd'hui, notre ami se retrouve à nouveau dans les geôles de l'État. Après avoir été perquisitionné et mis en joue, mardi matin, à 8h30 par une brigade anti terroriste, Loïc a été arrêté et déféré à Niort.

Que lui reproche-t-on ?

" participation à un groupement visant à commettre des violences à Sainte-Soline le 25 mars dernier ;

" recel d'un gilet de gendarmerie ;

" un tag « ACAB » sur un véhicule de gendarmerie.

Tout le monde sait depuis des semaines qu'à Sainte-Soline, c'est la police et la gendarmerie qui ont sciemment fait un usage disproportionné de la force. C'est cette seule violence qui mérite d'être condamnée.

Si Loïc est enfermé, c'est en raison de ses convictions et engagements politiques. Il est la proie facile d'un gouvernement qui a besoin d'étayer sa bien trop fragile décision de dissolution des Soulèvements de la terre pour faire plaisir à la FNSEA.

Présenté ce jeudi 22 juin devant le juge, Loïc a refusé la comparution immédiate dans l'espoir d'avoir le temps et la

liberté pour préparer sa défense. Il espérait aussi garder ses deux emplois. Loïc est à la fois maraîcher près de Bure (Meuse) et agent de service dans un Ephad, à Laxou (Meurthe-et-Moselle). Mais, au nom d'un prétendu risque de renouvellement d'infraction, le procureur et le juge en ont décidé autrement : ils l'ont placé en détention provisoire jusqu'au 27 juillet, date de son procès.

NOUS NE NOUS LAISSERONS PAS IMPRESSIONNER

Loïc s'est également vu refusé par les juges une détention à proximité de son domicile. Il est donc incarcéré à Vivonne, la prison de Poitiers et pourrait y rester pendant cinq longues semaines. Autrement dit, avant même qu'il ne soit jugé, il est condamné : Loïc se retrouve une fois de plus loin de ses proches, coupé de ses activités et de ses revenus...

Ses avocats ont fait appel de son placement en détention provisoire. À suivre, donc. Sur le fond, il encourt jusqu'à 7 ans de prison. Loïc a déjà une expérience de l'arbitraire judiciaire. Nous le savons fort et courageux. Il est prêt à faire face et à défendre avec joie et détermination ses convictions.

Parce qu'il est désormais tout simplement impossible de ne pas se lever face à ce pouvoir qui tente d'écraser tout ce qui lui résiste, tout ce qui se rebiffe à son autoritarisme et à sa violence, nous nous tenons aux côtés de notre camarade. Nous appelons tout le monde à multiplier partout les gestes, les pensées et les actions en soutien à Loïc ainsi qu'à toutes les personnes qui subissent actuellement l'opération d'intimidation des mouvements écologistes et sociaux, notamment toutes les écologistes arrêtées les 5 et 20 juin derniers.

Nous ne nous laisserons pas impressionner. Nous ne laisserons pas le pouvoir nous isoler et nous séparer. Nous savons ce qui nous attend et allons faire face collectivement. Nous resterons debout malgré le fait que :

" avant-hier, le gouvernement expulsait 450 mineurs isolés qui réclamaient simplement leur droit ;

" il y a une semaine, il blessait 50 personnes au cours de la manifestation contre le TAV ;

" il y a un mois, il aspergeait de gaz les activistes écologistes à l'AG de Total ;

" Serge et Mickaël se remettent tout doucement de leurs graves blessures à Sainte-Soline.

Nous savons qui sont les criminels, les agresseurs, les saccageurs et les malfaiteurs. Notre camarade et l'ensemble des activistes se situent, eux, du côté du vivant qui est toujours résolument indomptable et rebelle. On ne peut pas emprisonner la vie. Cela ne fait que renforcer notre rage et nos liens.

Les gouvernements, les capitalistes, les exploités et leurs lobbies voudraient nous faire taire, mais on vous le répète : on ne dissout pas un mouvement de résistance par décret, par un jugement ou dans une opération de communication indécente tant elle est manipulatoire.

Comme le disait notre ami Loïc, aujourd'hui : « il y a des gens déterminés qui n'ont plus peur, qui se soulèvent et qui seront inarrêtables. »

Que Vivonne devienne une ZAD !

Des ami·es, des camarades et des proches de Loïc.

Appels à dons en soutien contre la répression

Au-delà de tous les gestes de soulèvement et de soutien que vous pourrez faire, nous appelons aussi à votre solidarité financière, car la répression coûte cher. C'est aussi un de ses objectifs : nous asphyxier financièrement.

L'association historique « Cacendr », caisse de solidarité de la lutte de Bure, a ouvert une cagnotte pour soutenir les militant·es concerné·es par la vague répressive actuelle.

- ▶ Caisse de solidarité : <https://www.helloasso.com/associations/cacendr/collectes/caisse-de-solidarite>
- ▶ Pour contacter les ami·es de Loïc : soutienloic chez riseup.net
- ▶ Pour contacter la caisse de solidarité de Bure : cacendr chez riseup.net



On ne dissout pas un soulèvement - Nouveaux rassemblements le 28 juin

Ce vendredi 23 juin, le site Lafarge, entreprise de béton à Perpignan, a été occupé

Ce vendredi 23 juin, le site Lafarge, entreprise de béton à Perpignan, a été occupé. Une vingtaine de militants écologistes sont sur place pour mener une action de désobéissance civile. Leur objectif : alerter sur la crise de l'eau. « L'urgence absolue de mettre aujourd'hui à l'arrêt tous les projets qui nécessitent un usage de l'eau insensé », telle était la revendication des militants du groupe Extinction Rebellion, ce 23 juin 2023.

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/occitanie/pyrenees-orientales/perpignan/photos-qui-seme-le-beton-aura-bientot-la-dalle-des-militants-ecologistes-bloquent-l-entreprise-de-beton-lafarge-a-perpignan-2801282.html>